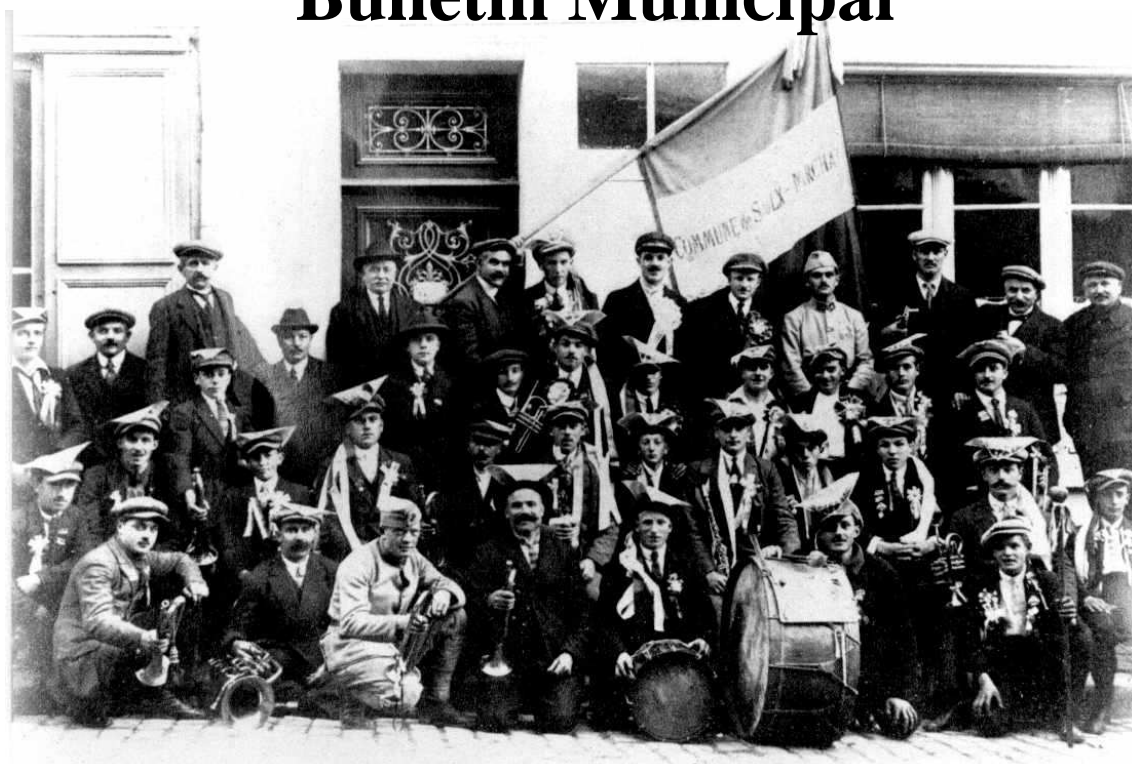


SAULX-MARCHAIS

www.saulx-marchais.fr

Bulletin Municipal



DECEMBRE 2006

SOMMAIRE

PAGE

Editorial	2
Agenda	3
Compte-rendus des réunions du Conseil Municipal	3
Premier bilan de la mandature	13
Salle polyvalente –travaux d’aménagements	15
Refection de la salle de classe	16
Cérémonie du 11 novembre	18
Correspondant défense	19
Vide grenier	21
Voie Nouvelle de la vallée de la Mauldre	22
Rentrée scolaire	24
Lettre à un écolier	25
Permis de construire	26
Brèves	26
Bibliothèque	27
AGV	29
APESM	30
Ensemble pour la convivialité	30
Etat civil	31

EDITORIAL

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

2007 sera une année importante pour tous les citoyens de notre pays. Les élections Présidentielles aux mois d'avril et mai suivies des élections législatives en juin vont rythmer notre vie. Pour ces élections essentielles, nous avons déjà enregistré plus de 40 nouvelles inscriptions sur les listes électorales. Celles et ceux qui n'ont pas encore pu faire cette démarche ont jusqu'au samedi 30 décembre 2006 à 12h00 pour s'inscrire.

2007 aurait dû être également l'année des élections municipales, mais le Conseil Constitutionnel en a décidé autrement et a repoussé cette échéance importante pour vous tous à 2008.

Sans vouloir faire de bilan, je voulais tout de même profiter de ce dernier bulletin municipal de cette année pour faire le point sur les actions entreprises par la commune depuis 2001. Nous vous avons régulièrement tenu informés des travaux réalisés ou à venir, et je voulais que les contribuables que vous êtes aient une vision globale de notre action. Vous trouverez donc dans ce bulletin la liste succincte des principaux évènements et travaux qui ont été accomplis durant ces années.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons un joyeux Noël et une très bonne année 2007 pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Denis Gardera

AGENDA

Evènements depuis le bulletin d'avril 2006 :

10 juin	Manifestation à Versailles contre la VNVM
24 juin	Fête du village
30 juin	Réunion publique sur la Voie Nouvelle de la vallée de la mauldre
11 novembre	Cérémonie aux monuments aux morts
2 décembre	Manifestation à Versailles contre la VNVM
9-10 décembre	Téléthon

Evènements à venir d'ici juin 2007 :

7 janvier	Les vœux du maire
22 avril	Elections présidentielles 1 ^{er} tour
6 mai	Elections présidentielles 2 ^{ème} tour
12 et 13 mai	exposition multi-arts organisée par l'association bibliothèque à la salle des fêtes
10 juin	Elections législatives 1 ^{er} tour
17 juin	Elections législatives 2 ^{ème} tour
?? juin	Kermesse de l'Ecole
24 juin	Fête du village

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 24 MARS 2006

• VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Approbation à l'unanimité du compte administratif 2005 comme suit :

<u>Dépenses</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>
Fonctionnement	469364,93	358619,44	0
Investissement	440051,73	165541,87	0
<u>Recettes</u>			
Fonctionnement	469364,93	466326,99	
Investissement	440451,73	119453,47	

Excédent global de clôture : 61619,15 €

• APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2005

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2005 établi par Madame la Perceptrice de Neauphle le Château.

Déficit d'investissement	46088,40 €
Excédent de fonctionnement	107707,55 €

Approbation à l'unanimité considérant que les sommes à recouvrer et les mandats émis sont conformes aux comptes de l'ordonnateur.

• AFFECTATION DU RESULTAT 2005

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement comme suit :

- déficit d'investissement	46088,40 €
- restes à réaliser dépenses d'investissement	0
- restes à réaliser recettes d'investissement	6641 €
Besoin de financement	<u>39447,40 €</u>

Décision à l'unanimité d'affecter la somme de 39447,40 € à l'article 1068 en recettes d'investissement et le solde 68260,15 € en report de fonctionnement.

• VOTE DU TAUX DES 3 TAXES

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal l'état des 3 taxes et propose les taux suivants :

Taxe d'habitation	7,91 %
Taxe foncière (bâti)	7,08 %
Taxe foncière (non bâtie)	42,67 %

Approbation à la majorité par 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention des taux proposés ci-dessus.

Le produit fiscal attendu est de 154332,73 €.

- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le budget primitif 2006, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement puis opération par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses 470 682,82 €

Recettes 470 682,82 €

Section d'investissement

Dépenses 450 320,36 €

Recettes 450 320,36 €

Approbation à la majorité avec 11 voix pour et une abstention du budget primitif 2006 ainsi présenté.

- **VOTE DU TAUX DE LA TEOM**

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal le taux de 6,35 % pour la TEOM en 2006.

Approbation à l'unanimité du taux proposé ci-dessus.

- **DELIBERATION CONTENTIEUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un mariage n'étant pu être célébré, il a reçu une lettre du conciliateur de justice de Plaisir l'informant que les personnes devant se marier réclament réparation du préjudice subi pour l'annulation de dernière minute.

Il propose, pour éviter une poursuite à la commune, une indemnisation à hauteur de 500 € (somme à laquelle il évalue les honoraires d'un avocat).

Il précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6227 sur le Budget Primitif 2006 de la commune.

Approbation à la majorité par 8 voix pour et 4 abstentions du versement de la somme de 500€.

- **CREATION D'UN CAE AGENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'agent administratif à temps partiel (20h hebdomadaires), à compter du 25 mars 2006, pour le renforcement des services techniques de la commune.

Il propose de signer un CAE afin de bénéficier de l'aide de l'Etat pour la rémunération de cet agent.

Il propose la mise en place du CAE pour 1 an renouvelable 1 fois, avec une rémunération à hauteur du SMIC (8.03 € de l'heure)

Approbation à la majorité par 11 voix pour et 1 contre de la création de ce poste d'agent des services techniques 20h en CAE.

Questions diverses :

- **Elu référent sécurité routière**

La Préfecture a demandé la désignation d'un élu référent sécurité routière pour faciliter les échanges et la communication sur ce point. Monsieur PETIT est désigné.

- **Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » :**

- Le Maire va demander à Monsieur HAUET de venir expliquer le budget de la structure aux élus de SAULX-MARCHAIS.

- Le service instructeur va s'équiper du matériel nécessaire pour pouvoir se charger de la délivrance des certificats de conformité que la DDE ne veut plus faire.
- Une préoccupation majeure de l'année 2006 sera le transfert de charges afin d'améliorer le CIF de la CCCY.
- La question de l'aire d'accueil pour les gens du voyage n'est pas encore tranchée car la CC est toujours en attente du schéma directeur qui n'est pas encore sorti : ce sera sur Beynes ou Pontchartrain.

- **Archives DDE**

La DDE a envoyé un courrier pour savoir si la commune souhaite récupérer 10 ans d'archives. Un exemplaire des dossiers étant déjà en mairie, les élus décident de ne pas donner suite.

- **Eglise**

Une réunion a eu lieu sur le site : des petits travaux sont à prévoir et l'architecte demande à être tenu informé.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 28 AVRIL 2006

- **DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2006/2007/2008 D'AIDE AUX COMMUNES EN MATIERE DE VOIRIE ET SES DEPENDANCES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par 11 voix pour et 2 abstentions, Décide de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme départementale 2006/2007/2008 d'Aide aux Communes en matière de Voirie et ses Dépendances.

La subvention s'élèvera à 70 700 euros hors taxes maximum soit 70% du montant de travaux subventionnables de 101 000 euros hors taxes.

- **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Considérant la délibération du Comité Syndical du SIARNC en date du 23 mars 2006, ayant adopté ce règlement et cette tarification,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis favorable à ce règlement et en accepte la tarification.

- **AVENANT AU CONTRAT CAF**

Considérant le courrier de la CAF du 14 avril 2006 expliquant le besoin de prendre un avenant au contrat de prestation de Service,

Le Maire, Denis GARDERA demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le présent avenant au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la signature de cet avenant par le Maire.

- **PROJET DE CONVENTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

Considérant le modèle de convention envoyé par Beynes et déjà approuvé par cette commune le 31 mars 2006,

Vu l'article L2121-20 du CGCT, qui stipule dans son alinéa 3 que « lorsqu'il y a partage égal des voix, et sauf cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante »

Le Maire, Denis GARDERA demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la présente convention au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la signature de cette convention par le Maire par 6 voix pour dont celle du maire, 6 contre et 1 abstention.

Questions diverses :

- **Correspondant défense**

Robert CARDINAUD délégué pour cette mission présente plus précisément en quoi elle consiste.

- **Schéma départemental des gens du voyage**

Ce document vient d'arriver en mairie.

- **Nouvelle association à Saulx-Marchais**

L'association Ensemble pour la Convivialité vient d'être créée : il s'agit de rendre des visites aux personnes isolées (âgées ou handicapées). Les bénévoles sont d'ailleurs les bienvenus.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 29 MAI 2006

- **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005**

Cette délibération annule et remplace celle du 24 mars 2006, en tenant compte des remarques de la sous-préfecture de Rambouillet par courrier du 11 mai 2006.

Approbation à l'unanimité du compte administratif 2005 comme suit :

<u>Dépenses</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>
Fonctionnement	469364,93	358619,44	0
Investissement	440051,73	165541,87	0
<u>Recettes</u>			
Fonctionnement	469364,93	466326,99	0
Investissement	440451,73	119453,47	6641

Excédent global de clôture : 68260 ,15 €

- **BUDGET PRIMITIF 2006**

Cette délibération annule et remplace celle du 24 mars 2006, en tenant compte des remarques de la sous-préfecture de Rambouillet par courrier du 11 mai 2006.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le budget primitif 2006, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement puis opération par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses 470 682,82 €
Recettes 470 682,82 €

Section d'investissement

Dépenses 450 320,36 €
Recettes 450 320,36 €

Approbation à l'unanimité du BP 2006 présenté sur la nouvelle maquette M14.

- **TARIFS DU VOYAGE DE LA GARDERIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une sortie est organisée le 21 juin 2006 pour les enfants fréquentant la garderie et le centre de loisirs de la commune.

Il propose que la commune prenne en charge le transport et les entrées des accompagnateurs.

Pour couvrir le reste des frais, il propose de fixer le tarif de la participation financière des parents comme suit :

- 8 euros pour les enfants de moins de 6 ans fréquentant le centre de loisirs
- 10 euros pour les enfants de plus de 6 ans fréquentant le centre de loisirs
- 10 euros pour les enfants de moins de 6 ans fréquentant la garderie
- 12 euros pour les enfants de plus de 6 ans fréquentant la garderie.

Approbation à l'unanimité des tarifs proposés.

- **TARIFS POUR LE CENTRE AERE IFAC**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec l'IFAC pour fournir une prestation de centre de loisirs au mois de juillet.

Il propose que le prix théorique de la journée soit fixé à 20 euros 70.

Il propose de fixer la participation de la commune, en fonction du quotient familial (les parents devront fournir leur avis d'imposition), comme suit :

- 50 % pour la tranche A (< 8242 euros)
- 40 % pour la tranche B (compris entre 8242 et 14506 euros)
- 30 % pour la tranche C (compris entre 14506 et 23489 euros)
- 20 % pour la tranche D (> 23489 euros)

Il précise que la facturation aux parents aura lieu après le paiement de la facture globale à l'IFAC

Approbation à l'unanimité des tarifs proposés.

Questions diverses :

- **CCCY**

PLH : Le Plan Local d'Habitat étant un gros dossier, le Maire propose la mise en place d'un groupe de travail constitué de l'ensemble des conseillers sur ce sujet. Une première réunion sera organisée 2ème quinzaine de juin.

Gens du voyage : Après la sortie du Schéma départemental, une réunion a eu lieu le 27 mai entre les représentants des communes de la CCCY et le sous-préfet. Suite à celle-ci, un recours va être déposé auprès du Tribunal administratif contre ce schéma car il risque d'impliquer la construction d'une aire pérenne mais aussi de l'aire de grand passage sur le territoire de la Communauté de Communes.

Transfert de charges : Actuellement, le personnel administratif est sollicité pour recenser les dépenses dans divers domaines susceptibles d'être mutualisés facilement au niveau des achats.

Voici la liste des domaines déjà abordés : restauration scolaire (environ 500 000 euros par an), éclairage public, vitrerie (environ 10 000 euros par an), fleurissement (environ 25 000 euros par an), blanchisserie, papier (environ 15 000 euros par an), copieurs, vêtements de travail et de sécurité (environ 20 000 euros par an)

Des domaines restent encore à creuser : les télécommunications, les carburants, combustibles et autres énergies, l'affranchissement, les fournitures de bureau, l'eau, les transports en bus, les frais de contentieux, etc.

Tous ces tableaux doivent être remplis et renvoyés avant le conseil communautaire du 14 juin.

Il a été décidé que dans un premier temps, seuls les postes dépassant les 7500 euros par an seraient examinés ; l'objectif étant d'opérer un maximum de transfert avant novembre de cette année.

Pour faire avancer ce dossier, une commission transfert devrait se dérouler dans la 2ème quinzaine de juin.

- **POINT TRAVAUX :**

Opération ruissellement rue de l'Eglise : une solution a été trouvée, il ne reste plus qu'à passer à la phase de réalisation.

Opération ruissellement rue de la Tuilerie : une réunion a eu lieu le 11 mai.

Contrat rural : l'appel d'offres pour l'aménagement extérieur de la salle des fêtes est lancé depuis aujourd'hui, l'ouverture des plis aura lieu le 29 juin à 16h30. Ces travaux dureront de mi-septembre à décembre (réception des travaux le 1er décembre).

Pour la réfection de la 5ème classe, les entreprises commenceront les travaux dès la fin des cours ; seule la couleur de peinture reste à définir.

- **DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION DE MUSIQUE :**

La comptable de cette association ayant déménagé et désirant solder les comptes, le Maire tente de rencontrer le Président afin de le convaincre de dissoudre cette association dans la mesure où elle n'exerce plus d'activités depuis plusieurs années.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 9 JUIN 2006

- **DELIBERATION SUR LE PROJET DE LA VNVM**

Vote à l'unanimité contre le projet de la Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre (VNVM)

- **ADHESION AU COLLECTIF « SAUVONS LES YVELINES »**

Approbation à l'unanimité pour l'adhésion au collectif « SAUVONS LES YVELINES »

Questions diverses :

- Terrain de sport : approbation à l'unanimité pour la réalisation des travaux de mise à niveau du terrain pour un montant de 4 860 €
- Aménagement de la scène de la salle polyvalente : approbation à l'unanimité de la mise en place des rideaux sur la scène.
- Aménagement de l'ancien terrain de basket, chemin des sablons : attente du devis pour la réalisation des travaux ; dépose du panneau, enlèvement des barrières et engazonnement du terrain.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 29 JUIN 2006
--

- **TARIFS DE LA CANTINE A COMPTER DU 28 AOUT 2006**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le coût de revient d'un repas est de 5,47 € et qu'il faut tenir compte d'une hausse de 7 centimes à partir de septembre (augmentation du prix du repas fourni par le prestataire). Jusqu'à présent, celui-ci était facturé 4,09 € pour tous les enfants.

Suite à la demande des parents d'une certaine dégressivité, le Maire propose d'adopter un tarif pour le premier enfant, pour le 2ème, et un dernier à partir du 3ème pour tenir compte de la charge familiale.

Il propose d'adopter les tarifs suivants : 4,16 € pour le premier enfant

4,10 € pour le 2ème

4 € pour le 3ème et plus

Le rang de l'enfant sera fixé en fonction de sa date de naissance, le premier étant l'aîné.

Approbation à la majorité par 11 voix pour et une contre de tarifs plus dégressifs, à savoir : 4,16 € pour le premier enfant, 4 € pour le 2ème et 3,50€ à partir du 3ème.

- **TARIFS DE LA GARDERIE A COMPTER DU 28 AOUT 2006**

Monsieur le Maire propose de créer une cinquième tranche en fonction du quotient familial afin de suivre la suggestion de la CAF et de favoriser les personnes aux revenus les plus bas.

Il propose donc de fixer les tranches suivantes : A \leq 9800 €
9801 < B \leq 11500
11501 < C \leq 15500
15501 < D \leq 19000
E \geq 19001.

Enfin, il propose les tarifs annexés, tenant compte à la fois de la tranche du quotient familial et du rang de l'enfant, avec un surcoût de 2,50 € pour les extérieurs.
Approbation à l'unanimité des tarifs proposés.

- **CONVENTION DE VOIRIE**

Monsieur le Maire explique qu'une convention existe déjà entre la commune et un agriculteur pour assurer le salage et le sablage l'hiver.

Il ajoute que l'élargissement de cette convention à des travaux particuliers, ponctuels, sur les terrains communaux peut s'avérer utile.

De plus, pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et du prix du carburant, il suggère une augmentation de 10 € du tarif horaire, en précisant que toute heure commencée est due.

Il demande l'accord du Conseil Municipal pour la signature de la nouvelle convention tenant compte de ces modifications.

Approbation à la majorité par 11 voix pour et une abstention la signature de cette nouvelle convention par le Maire.

- **FIXATION DU TAUX DE BASE DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'ANNEE 2006**

Compte tenu du document envoyé par la Préfecture de Versailles le 06 juin 2006,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre une proposition sur le taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité par 11 voix pour et 1 contre de fixer le taux de base à 212,26 €.

Questions diverses :

- **Rapport d'activité du SIARNC** est à la disposition des conseillers municipaux

- **Maison Barré**

Le dossier progresse, les Service des domaines d'Amiens s'en occupent et la vente aux enchères devrait avoir lieu assez rapidement.

Le domaine a communiqué le prix qu'il en attend au Maire puisque la commune a fait acte de candidature pour acquérir la propriété bâtie.

Si l'offre de la commune n'est pas retenue, il faudra faire jouer le droit de préemption après l'adjudication : le Conseil Municipal doit donc réfléchir au prix d'achat qu'il ne souhaite pas dépasser.

Il convient également de monter un projet pour étudier les différents montages possibles pour la création des logements sociaux envisagés.

- **CCCY**

Transfert de charges : les instances communautaires progressent bien sur ce dossier et on estime un montant de transfert de 1,4 million d'euros (environ 50 % de l'objectif cible du CIF)

Adhésion de VILLIERS ST FREDERIC : la demande d'intégration au 14er janvier 2007 est officielle. Le Conseil Communautaire doit se prononcer le 5 juillet et les communes membres devront le faire en septembre.

- **La Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre :**

Une réunion organisée par le Conseil Général des Yvelines a eu lieu le 28/06. Pour le moment, aucun débat ne s'est déroulé ou n'est prévu au sein du Conseil Général ; seule une étude sur la circulation dans le périmètre a été menée en étudiant 3 options pour l'avenir : aucune évolution, la construction d'une 2 x 1 voie et celle d'une 2 x 2 voies.

Dans le SDRIF 2007, aucune liaison A10-A12 n'apparaît et aucun vote n'est prévu pour le moment.

- **Travaux :**

La Commission d'Appel d'Offre pour l'aménagement extérieur de la salle des fêtes a eu lieu cette après-midi : il manque le lot menuiserie, une entreprise va donc être contactée.

Compte tenu de travaux ayant lieu sur Auteuil en juillet, un arrêté de stationnement va être pris.

- **Divers :**

Un arrêté d'interdiction de brûler va être pris pour la période de juillet et août.

A compter du 28 août 2006, les horaires d'ouvertures de la mairie au public seront modifiés : les nouveaux seront affichés sur la porte de la mairie et consultables sur le site de la commune : www.saulx-marchais.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 5 OCTOBRE 2006

- **BUDGET 2006 DE LA CCCY :**

Bertrand Hauet président de la commission budget de la CCCY fait un exposé du budget de la communauté de communes Cœur des Yvelines et des répercussions sur les finances de Saulx-Marchais.

- **MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCCY :**

A la requête de la Préfecture indiquant que les compétences transférées par les communes à la communauté de communes devaient être précisées quand à la notion d'intérêt communautaire, à l'exercice effectif des compétences transférées et à l'évaluation des charges correspondant à ces transferts de compétence, Le bureau de la CCCY a décidé un « toilettage » des statuts de la CCCY.

Les statuts modifiés ont été acceptés par le conseil communautaire lors d'une délibération du le 5 juillet 2006 à l'unanimité moins 1 abstention.

Les 6 communes adhérentes à la CCCY doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le sujet.

Ce jour 5 octobre 2006, la délibération du conseil municipal de Saulx-Marchais portant sur les modifications des statuts de la CCCY a eu pour résultat :

10 voix contre les modifications

2 voix pour les modifications

1 abstention

- **ADHESION DE VILLIERS ST FREDERIC A LA CCCY**

La commune de Villiers St Frédéric a demandé par délibération du 24 mai 2006 à faire partie de la CCCY à compter du 1 janvier 2007.

La demande d'adhésion a été acceptée lors d'une délibération du conseil communautaire le 5 juillet 2006 à l'unanimité.

Les 6 communes adhérentes à la CCCY doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le sujet. Ce jour 5 octobre 2006, la délibération portant sur la demande d'adhésion de la commune de Villiers St Frédéric à la CCCY a eu pour résultat :

10 pour l'adhésion
3 abstentions

- **MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL D'UN AGENT D'ENTRETIEN.**

La délibération est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal

Questions diverses :

- **Travaux 2006 - 2007 :**

- Rendez-vous avec l'architecte Mme Quitard le 6/10 à 15h30 : réfection de la façade de la salle des fêtes
 - Rendez-vous avec M. Perray le 10/10 à 18h : grillage de l'école
 - Installation d'un stop sur la rue de l'église à l'intersection du chemin entre les 2 mares.
 - Evocation d'un stop à l'intersection des rues de la treille et de la tuilerie.
 - Evocation d'un stop à l'intersection de la rue du rouet et de la rue neuve.
 - Convention à signer avec la commune de Marcq pour le fauchage des bords du tronçon de route reliant la D11 à Marcq.
 - Aménagement complémentaire de la salle des fêtes : après la pose des rideaux, installation de barres support de projecteurs et de barres permettant l'occultation des fenêtres et du puit de lumière.
- Le SIEED avait décidé que les représentants de Saulx-Marchais au Sidompe devaient être les mêmes que les représentants de Saulx-Marchais au SIEED
Saulx-Marchais ayant quitté le SIEED, les représentants au Sidompe d'origine sont rétablis dans leur fonction.
 - La Mission locale de Rambouillet (gérée par le conseil général) dont la mission est l'aide à l'insertion des jeunes en difficulté sollicite une subvention de la commune : 0,75 euro par habitant.
La délibération se fera lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
 - La commission budget de la commune se réunira le 18 octobre à 18h30 afin de préparer le budget supplémentaire.
 - L'église : des travaux d'aménagement (réfection de peinture, sécurisation et déplacement de statue, assainissement de la sacristie) seraient nécessaires.
Un devis réalisé par des experts désignés par le conseil général doit être soumis au conseil municipal qui délibérera.
 - Les enseignants de l'école de Saulx-Marchais sollicitent le conseil municipal pour l'acquisition d'un petit outillage de jardinage afin de cultiver le petit jardin de l'école avec les élèves.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 30 NOVEMBRE 2006

• **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN :**

Le conseil municipal autorise le maire à signer pour l'achat d'un terrain rue de l'Eglise pour régler les problèmes de ruissellement au bas de la rue de l'Eglise.

11 voix pour
1 abstention

• **INDEMNITE DE CONSEIL POUR LE PERCEPTEUR :**

Montant net : 359,73€ pour l'exercice 2006

6 voix pour
6 abstentions

• **CONVENTION DE VOIRIE AVEC LA COMMUNE DE MARCQ :**

La commune de Marcq demande que la commune de Saulx-marchais verse 509,84€ pour 2007 correspondant à 4 journées pleines, au titre de dédommagement pour l'entretien (tonte) de la partie de voirie située près de Marcq (200m).

Le conseil Municipal estime cette somme exagérée et demande au Maire de renégocier à 2 jours de travail comprenant éventuellement le salage en hiver si nécessaire.

Questions diverses :

• **Travaux 2007**

Rencontre avec l'architecte pour la réfection et l'aménagement de la cour de l'école (prévu dans le cadre du contrat rural). Une réunion aura lieu avec la directrice de l'école pour lui présenter le projet et recueillir d'éventuelles remarques.

Devant de la salle des fêtes : accord pour rajouter une partie du trottoir sur la rue du Rouet (béton lavé comme le reste).

Aménagement du terrain de sport (contrat rural) : avancer en 2007 si accord du Conseil Général.

• **Maison Barré**

Beaucoup de visites en mairie. La présentation des lots à vendre par les Domaines ne tenait pas compte des servitudes, ce qui a provoqué beaucoup de discussions et avec les nouveaux acheteurs et les voisins.

• **Bâtiment en location pour la 4^{ème} classe.**

La commune souhaite acquérir ce bâtiment car il est impossible de faire des travaux avec des financements d'investissement subventionnables. Rendez-vous est pris avec le propriétaire.

PREMIER BILAN DE LA MANDATURE

2001 :

Travaux bâtiments :

- Mise en place de la cantine dans la salle des fêtes
- Achat matériel professionnel pour la cantine (fours et armoires réfrigérantes)

Divers :

- Etude d'urbanisme avec le CAUE

2002 :

Voirie :

- Réfection du chemin des sablons
- Ecoulement mare aux biches 1^{ère} phase
- Travaux d'éclairage public (rue de l'église)

Travaux bâtiments :

- Reprise de la garderie par la municipalité : aménagement du dortoir et de la garderie
- Réparation de la toiture de l'église 1^{ère} phase (charpente)

Divers :

- Aide à la création du comité des fêtes

2003 :

Voirie :

- Réfection rue de la tuilerie
- Reprise trottoir rue de l'église
- Etude sur les problèmes de ruissellements

Travaux bâtiments :

- Réparation de la toiture de l'église 2^{ème} phase (toiture et maçonnerie)
- Installation alarme incendie à l'école

Divers :

- Aménagement du logement instituteur & création de la bibliothèque

2004 :

Voirie :

- Réfection chemin de la mare aux biches
- Ecoulement mare aux biches dernière phase
- Création chemin piétonnier rue de l'église

Travaux bâtiments :

- Equipement d'une régulation sur chaudière école

Divers :

- Achat du terrain du foyer rural
- Achat mobilier pour l'école
- Achat mobilier urbain
- Mise en place de panneaux de basket sur le terrain de tennis
- Contrat multimédia (achat de matériel informatique) et création site Internet

2005 :

Voirie :

- Aménagement du parking impasse de la mare aux biches
- Sécurisation du terrain de foot
- Reprise accotement du CR1

Travaux bâtiments :

- Aménagement intérieur de la salle polyvalente pour la cantine
- Création de la 5^{ème} classe sous la salle polyvalente

2006 :

Voirie :

- Début de l'aménagement des extérieurs de la salle polyvalente
- Enfouissement réseau EDF devant la salle polyvalente

Travaux bâtiments :

- Réfection complète de la classe CP/CE1 : peinture et faux plafond
- Aménagement scène et éclairage de la salle polyvalente

Prévisions 2007 :

Voirie :

- *Fin d'aménagement des extérieurs de la salle polyvalente*
- *Enfouissement des réseaux rue de l'église entre la rue de la mairie et la rue d'Auteuil et reprise des trottoirs*
- *Réfection trottoir rue de la mairie*
- *Réalisation des programmes de ruissellement rue de l'église et rue de la tuilerie*

Divers :

- *Agrandissement et aménagement de la cours de l'école*
- *Aménagement du terrain de foot : mise à niveau et réalisation d'un terrain de jeux pour ados et jeunes enfants*

SALLE POLYVALENTE : TRAVAUX D'AMENAGEMENT

* Les prévisions :

Dès 2001 l'aménagement de la salle des fêtes avait été envisagé pour permettre une plus grande polyvalence du bâtiment.

Les aménagements prévus visaient essentiellement son utilisation en tant que cantine pour les enfants de l'école tout en maintenant son utilisation comme « salle des fêtes ».

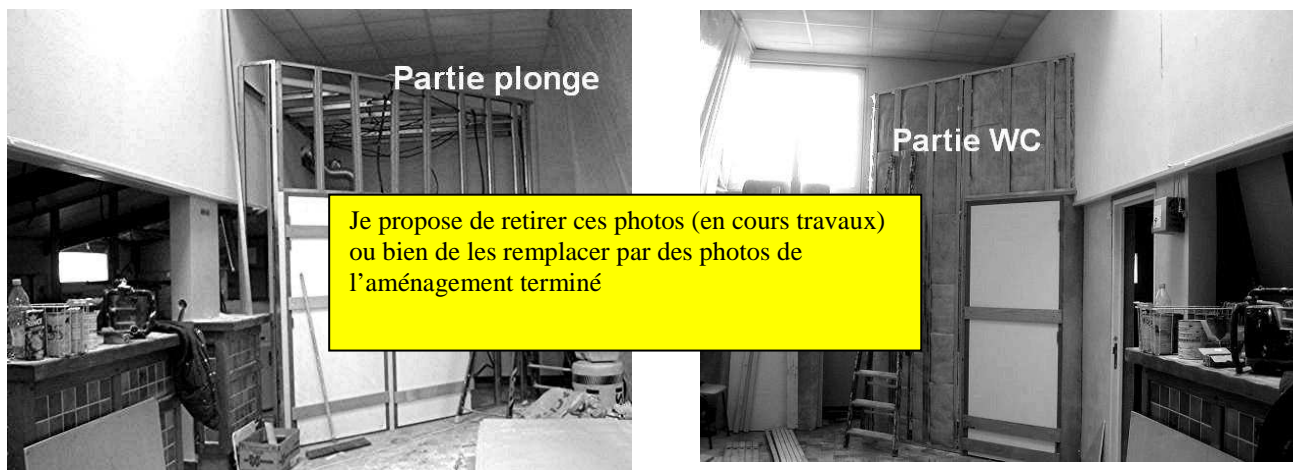
Cela nous a conduit à aménager les abords pour un stationnement « moins anarchique » et à prévoir une rénovation de la façade, des abords de cette salle.

* Aménagement en « cantine d'école » : (confer bulletin municipal d'avril 2005)

L'augmentation du nombre d'élèves dans notre école primaire a nécessité dès 2001 de la cantine dans la salle des fêtes autorisé provisoirement par la commission Hygiène et Sécurité.

En septembre 2004 la notification du contrat rural nous a permis les aménagements permettant :

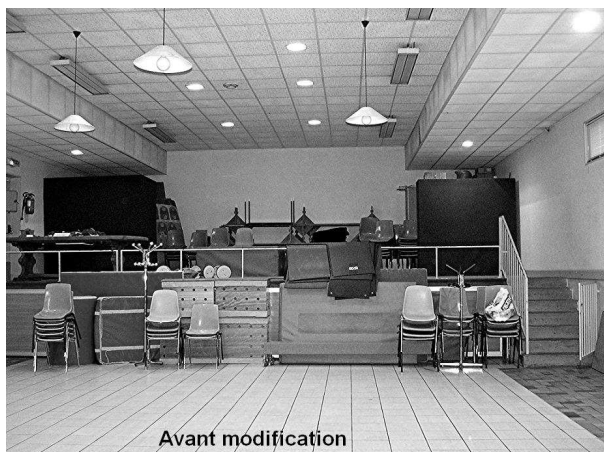
- La création de sanitaires aux normes avec accès handicapés,
- La création d'un espace plonge et d'un office de préparation des plats séparés,
- Le maintien d'un espace bar/cuisine accessible pour le public.



* Aménagement en « salle des fêtes » :

L'utilisation de ce lieu comme salle des fêtes est limitée par un encombrement excessif de tables, chaises, bancs et par le manque de rideaux de scène et d'éclairage.

C'est pourquoi des aménagements ont été apportés en août 2006 afin de redonner son côté « théâtre – salle des fêtes » à notre salle polyvalente.



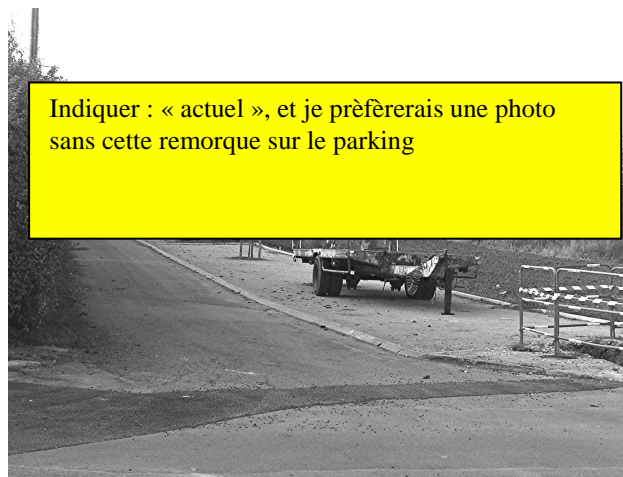
*** Aménagement du stationnement autour de la salle polyvalente :**

Le stationnement autour d'une salle des fêtes est toujours difficile à régler.

Par chance, nous avons pu profiter de la vente par le foyer rural de la bande de terrain le long du chemin de la Mare aux biches.

Dans un premier temps, ce terrain nous a permis d'implanter un nouveau transformateur électrique plus puissant pour répondre aux besoins accrus du quartier : 6 nouvelles maisons.

Puis le reste du terrain a été aménagé en parking pour la salle des fêtes et permet le stationnement à près de plus de 12 véhicules, à condition de ne pas laisser des remorques y stationner en permanence.



*** Aménagement des abords de la salle polyvalente :**

Les portes sont déglinguées, les murs et abords méritent une bonne rénovation.

Cette rénovation est programmée et devrait être réalisée fin 2006 début 2007.

Elle modifiera sensiblement les aspects extérieurs avec l'implantation d'abri, de placages bois, de murets permettant de fleurir l'entrée ...

Nous vous donnons rendez-vous pour son inauguration prévue en janvier ou février 2007.

REFECTION SALLE DE CLASSE

Cet été, la commune a procédé à la réfection de la grande classe et du couloir de l'Ecole : installation de faux plafonds, remplacement des fenêtres côté cour et peinture,



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Il faisait frais pour la cérémonie au Monument aux morts.

Les enfants de l'école ont chanté la Marseillaise comme l'année dernière.

Ensuite un petit "apéritif" leur était servi à la Salle des Fêtes.

Les anciens ont pris le relais et continué avec un délicieux repas .

Le DJ, un collègue de Micheline Le Gac, ingénieur de son métier la semaine, a animé le reste de la journée en imitant plusieurs chanteurs. On avait l'impression que Johnny Halliday et Michel Sardou étaient présents à Saulx-Marchais. Certains ont même entonné la chansonnette accompagnés par M.Nauche.

Il a fait danser tout le monde jusqu'à 18heures en interprétant des musiques variées. Une superbe animation qui a séduit tout le monde.

QUI A DES PHOTOS ?

PHOTOS ??????????????????????

CORRESPONDANT DEFENSE

La Marseillaise

La présence des élèves de l'école chantant la Marseillaise à la cérémonie du 11 novembre a suscité une petite notice historique sur cet hymne bien souvent mal compris.

Note sur "la Marseillaise"
à l'intention de nos jeunes concitoyens

Brailée (avec enthousiasme) ou sifflée (triste effet de l'inculture) dans les stades, chantée juste et avec conviction par un chœur de jeunes aux cérémonies du 14 juillet sur la place de la Concorde, la Marseillaise semble faire un retour. Le ministre de l'Éducation a récemment prescrit qu'elle soit apprise dans les écoles. Elle clôturait naguère la solennelle "distribution des prix" qui mettait un terme à l'année scolaire. Avec la disparition de cette sympathique manifestation qui réunissait maîtres, élèves, parents et notabilités communales, on a oublié la Marseillaise.

Depuis quelque temps elle était même le sujet de réflexions polémiques.

Des paroles sanguinaires en effet, écrites dans une période qui ne l'était pas moins, mais que n'ont pas renié ceux qui, dans d'autres temps troublés pas très lointains dans les années 40, ont, pour la dernière fois, chanté la Marseillaise apprise à l'école, face à des pelotons d'exécution qui avaient leur façon à eux "*d'égorger nos fils et nos compagnes*".

On la rejette, on la critique, on la tolère ou on la défend, mais que sait-on au juste de cette chanson dont le titre initial était: "*Le Chant de Guerre de l'Armée du Rhin*", devenue finalement Hymne national en 1879.

En avril 1792, un groupe de jeunes volontaires de l'Armée du Rhin dînait chez l'ex-Baron Jean de Dietrich (le titre n'avait plus cours), maire de Strasbourg, petit-fils de Johan de Dietrich, fournisseur des armées de Louis XIV et fondateur d'une dynastie de sidérurgistes et industriels, devenue aujourd'hui éminente dans les technologies de pointe.* (Il est intéressant de noter comment la trame du passé tisse notre présent). La France venait de déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie et les volontaires étaient impatients de répondre aux insultes et menaces des émigrés réfugiés de l'autre côté du Rhin. S'adressant à Rouget de Lisle, jeune officier du génie affecté au bataillon "les Enfants de la Patrie" (par ailleurs poète et compositeur), de Dietrich lança: "*Faites-nous quelque beau chant de guerre pour ce peuple de soldat qui surgit de toutes parts à l'appel de la patrie en danger*". C'est ce qu'il fit sur le champ, paroles et musique telles que nous les connaissons. Editée sous le titre: "Chant de guerre de l'Armée du Rhin, par Rouget" la chanson fut pendant l'été 1792 un succès vendu deux liards. Reprise par les militaires un peu partout en France, elle entra à Paris le 10 Août 1792 avec un contingent de Marseillais. Les parisiens qui en ignoraient le titre l'appelèrent chanson des Marseillais ou pour faire court: "la Marseillaise". Aujourd'hui le manuscrit original est conservé parmi les trésors de l'Assemblée nationale.

La Marseillaise compte six couplets. Les quatre premiers expriment violemment, dans des termes grandiloquents qui aujourd'hui nous surprennent, l'état d'esprit de la France en ce début de l'année 1792: la panique légitime de voir les acquis de la Révolution balayés par une invasion étrangère et la réponse regrettable des autorités sur le plan intérieur qui va plonger la France dans la Terreur. Les acteurs de la Marseillaise vont d'ailleurs payer leur tribu. Jean de Dietrich sera guillotiné en 1793. Rouget, "*soupçonné d'être suspect*", emprisonné à la prison du château de Saint Germain en Laye, ne dut son salut qu'à une vigoureuse intervention de l'abbé Grégoire (promoteur de l'abolition de l'esclavage devenu évêque "constitutionnel" de Blois) qui du haut de la tribune conventionnelle dénonça comme "*un crime du régime de la Terreur*" la condamnation du "*poète patriote dont le chant avait donné cent mille défenseur de plus à la liberté*". Ainsi Rouget de Lisle échappa de justesse à la guillotine, fut libéré à la chute de

Robespierre le 9 thermidor et mourut en 1836 à Choisy le Roi. Ses cendres seront transférées aux Invalides le 14 juillet 1915.

Dans le cinquième couplet: "*Français, en guerriers magnanimes...*", les combattants doivent séparer dans ceux d'en face "*ces tristes victimes*" des "*despotes sanguinaires*". Ainsi dans ce "Chant des Combats" apparaît l'idée qui fera la gloire de la Marseillaise dans les dernières années du 18^{ème} siècle: la liberté proposée à tous les peuples d'Europe.

Le sixième couplet qui mériterait d'être plus connu et surtout pourrait être substitué à celui que nous connaissons, "*Amour sacré de la Patrie...*" reste tout aussi conquérant mais bien moins emphatiquement belliqueux. Il se chante plus lentement.

Outre cette version originale qui a été souvent rééditée avec plus ou moins de fidélité, on notera avec intérêt le "Septième couplet" dit "*couplet des Enfants*" composé en octobre 1792 par Louis Du Bois, un journaliste, ami de Rouget de Lisle. Enfin, sur le même air, Collot d'Herbois, conventionnel et l'un des organisateurs de la Terreur notamment à Lyon, serait, en 1794, l'auteur d'un autre couplet intitulé : "*A l'Arbre de la liberté*". Collot d'Herbois fut déporté à la Guyane en 1795 et il y mourut en 1796.

Quelle fut la carrière de ce chant, avant de devenir Hymne officiel. Une "*notice sur la Marseillaise*" de Louis Du Bois, parue en 1848 relate la popularité qu'elle eut très rapidement en France, tandis que Garat en 1797 dans une chronique élogieuse sur "les Essais en vers et en prose de Rouget de Lisle" note: "*Pendant l'excécrable règne de la Terreur, des scélérats ont profané cet Hymne et en ont fait un signal de carnage*". Dès cette époque il était donc entendu qu'on ne devait pas prendre le texte au pied de la lettre !.

La Marseillaise décrétée : "Chant national" par la Convention en 1795 est ensuite proscrite par le Consulat, l'Empire et la Restauration. Proscrite, mais pas oubliée, car en 1830 c'est aux accents de la Marseillaise que les insurgés dressent les barricades de la Révolution de Juillet. On lit quelquefois que, dans la période qui suit, elle aurait été interdite jusqu'en 1870. Ce qui n'empêche pas diverses personnalités des lettres de publier pendant cette période de sérieuses études sur un chant aux vertus qui étonnent. Par exemple Mme Amable Tastu dans le journal "le Tems" (*sic*) en 1841, et Lamartine dans "L'Histoire des Girondins" en 1847, sans oublier la "Notice sur la Marseillaise" ** de Louis Du Bois publiée à Lisieux en 1848 et quelques autres.

Une anecdote significative est rapportée par Amable Tastu. Au cours de la bataille de Jemmappes (nov. 1792), le duc de Chartres (futur roi Louis Philippe) aurait eu le dessus sur les Autrichiens en entraînant sa troupe aux accents de la Marseillaise. C'est d'ailleurs sous son règne que l'Arc de Triomphe de l'Etoile, commencé en 1806 sous l'Empire, est achevé en 1836. Sur l'un des piliers se trouve le groupe sculpté le plus célèbre: "*Le Départ des Volontaires de 1792*" que tout le monde appelle non sans raison : "*la Marseillaise*".

Aux accents de la Marseillaise à nouveau, la Révolution de Février 1848 met fin à la Royauté. Interdite encore une fois sous le second Empire, la Marseillaise est enfin devenue Hymne National le 14 février 1879. Elle a été orchestrée d'abord par Berlioz (rarement jouée) , puis en 1887 par Ambroise Thomas, qui en a fait la version officielle actuelle.

De tous les hymnes nationaux , la Marseillaise est certainement celui dont la musique est la plus connue dans le monde. Il semblerait qu'elle doive un peu à Mozart, sans que cela retire rien au génie de Rouget de Lisle. De nombreuses tentatives ont été faites pour corriger certaines outrances verbales. Jusqu'à présent aucune n'a vraiment abouti. Peut-être faut-il se rappeler qu'on chante la Marseillaise non pour le texte lui-même mais pour les valeurs qu'elle représente. Et si aujourd'hui on l'enseigne, il serait bien d'en expliquer les passages les plus difficiles (vocabulaire et contexte historique).

La poste émet cette année, 170^{ème} anniversaire de la mort de Rouget de Lisle, un timbre à son effigie.

Le Correspondant défense, R. Cardinaud

Bibliographie.

* *La Maison de Dietrich, de 1685 à nos jours*, Michel Fau, Ed. de Dietrich 2006

***Notice sur la Marseillaise*, Louis Du Bois Lisieux, Ed Durand 1848

VIDE GRENIER

Le 24 septembre le Comité des Fêtes organisait pour la seconde fois un Vide-Greniers.
Cette année le Comité avait décidé de partager les bénéfices entre lui, le CCAS et la Caisse des écoles.
Le beau temps était avec nous mais la participation moins importante, probablement due au fait que l'année dernière il avait plu toute la journée.
L'ambiance était bonne et c'était l'occasion pour nombre d'exposants de faire connaissance.
Comme toujours le côté drôle fut de voir les enfants aller dans la benne pour y chercher un trésor...qui bien sûr se soldait par une déconvenue...mais l'espoir fait vivre, n'est-ce-pas....
Nous allons laisser passer une année et le prochain Vide-Grenier aura lieu au printemps 2008.

PHOTOS ?????????? Qui aurait des photos ?

VOIE NOUVELLE DE LA VALLEE DE LA MAULDRE

Dans notre bulletin d'avril la municipalité vous a informé de ce projet qui menace gravement notre commune.

Depuis cette date, la municipalité a affiché sa ferme opposition au projet en particulier par la rédaction d'une délibération.

Quelle que soit notre engagement, nous ne pouvons pas espérer avoir suffisamment de poids à nous tout seuls. C'est pour cela que la municipalité s'est rapprochée du collectif (apolitique) « Sauvons les Yvelines », dans lequel se retrouvent de plus en plus de communes d'associations et de particuliers.

A l'initiative de l'association APESM et de la municipalité de Saulx-Marchais, une information publique a eu lieu le 30 juin à la salle des fêtes. Depuis, de nombreuses communes organisent de telles réunions publiques de façon à informer les populations des risques et des enjeux de ce projet.

A signaler que 2 manifestations ont eu lieu à Versailles avec une forte mobilisation des agriculteurs.

La dernière manifestation a eu lieu le 2 décembre, réunissant plus de 1000 participants, une trentaine de tracteurs. Une quarantaine de marcasalucéens dont 9 membres du conseil municipal ont montré leur opposition au projet lors de cette manifestation.

Il est extrêmement important qu'au-delà des sensibilités politiques, des divergences de tous ordres, nous restions tous unis (agriculteurs, élus, associations, habitants) sur ce dossier.

Bien entendu, nous vous tiendrons informés sur ce dossier.

IMAGES PRISES LORS DE LA MANIFESTATION DU 2 DECEMBRE



RENTREE SCOLAIRE 2006

La rentrée scolaire a eu lieu le 28 Août avec beaucoup de joie pour de nombreux élèves, une pointe d'appréhension pour certains, quelques (rares) pleurs pour les nouveaux venus en maternelle.

Au total 120 élèves ont repris le chemin des classes, chiffre en augmentation constante qui témoigne de l'évolution démographique de notre village. Rappelons que 110 enfants étaient prévus en janvier 2006 (bulletin municipal de novembre 2005).

Les 8 niveaux d'enseignement, de la maternelle au CM2 se répartissent sur 5 classes sous la direction de Madame Lisette LAURANT.

Maternelle : 46 enfants

- Classe de Mmes GRIMBERT et DAMOIS - PS 7 enfants et MS 17 enfants.
- Classe de Mme PRIN – PS 8 enfants et GS 14 enfants.

Primaire : 74 enfants

- Classe de Mme LAURANT – CP 18 élèves et CE1 7 élèves.
- Classe de Mmes BARLE et DECOUARD – CE1 9 élèves et CE2 17 élèves.
- Classe de Mme MERSINI – CM1 8 élèves et CM2 15 élèves.

L'école de Saulx-Marchais a choisi la semaine de 4 jours, à savoir Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30.

De plus, 5 Samedis sont travaillés dans l'année de 8 h 30 à 11 h 30 les 16.09.06, 14.10.06, 16.12.06, 31.03.07 et 12.05.07.

Le Lundi de Pentecôte est non travaillé.

Cantine Scolaire

Plus de 60 écoliers déjeunent régulièrement à la cantine organisée dans la salle des fêtes pour l'occasion depuis 2005 en offrant un large espace de restauration tout en respectant les normes exigées pour la distribution des repas aux enfants.

Nous rappelons que tous les menus sont indiqués à l'avance sur internet www.saulx-marchais.fr

Garderie périscolaire

Pendant la période scolaire, l'accueil des enfants est assuré matin et soir de 7 h à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 h.

Cette garderie est gérée et organisée par la Mairie.

Vacances Scolaires

Vacances de Noël	du Vendredi 22.12.06 au soir au Dimanche 7.01.07.
Vacances d'Hiver	du Vendredi 16.02.07 au soir au Dimanche 4.03.07.
Vacances de Printemps	du Vendredi 6.04.07 au soir au Dimanche 22.04.07.

LETTRE A UN ECOLIER

A l'occasion de la Rentrée (avec un peu de retard), nous reproduisons ici de larges extraits d'un texte de Denis Tillinac, écrivain, membre du Haut Conseil de l'éducation paru sous la rubrique « Opinion » La Croix des 2 et 3 septembre 2006, avec l'aimable autorisation des Editions Bayard Presse.

Peut-être nos petits et grands écoliers ne choisiront-ils pas tous le passage par l'état de cancre...

Lettre à un Ecolier

Par Denis Tillinac.

Cher Ecolier,

Rassure toi, je ne vais pas t'infliger une leçon de morale, et pour cause: je n'ai jamais été heureux devant un pupitre et pour tout t'avouer, j'ai tenu durant ma scolarité le rôle du cancre toujours collé, souvent buissonnier, viré à l'occasion.

Pourtant avec le recul je mesure ma chance d'avoir enduré ce long pensum qui débute à la maternelle et s'achève en terminale. D'abord sans le bac, rien de ce que je rêvais de faire n'eut été possible. Les réussites extrascolaires sont de plus en plus rares par les temps qui courent, sauf à posséder le talent d'un Zidane ou d'un Makélé. Atteins le bac et réussis-le sinon tu verras les portes de ta vie se refermer devant toi inexorablement. Le bac ou un équivalent.

Ensuite avec le même recul, je m'aperçois que ces maîtres d'école tellement détestés, je leur dois mes goûts, ma curiosité, mon peu d'aisance, ma sociabilité, ma culture. Sans les récitations des poèmes qui me rasaient extrêmement, sans les mornes dictées et la grammaire dans leur sillage, je ne saurais m'exprimer ni sur une page blanche, ni devant un micro, ni même en mon for intérieur. C'est important de savoir s'exprimer, dans toutes les circonstances. Sans la morale élémentaire dont ces maîtres ont fini par m'imbiber – à mon insu, contre mon gré - je ne serais qu'un fauve vénal et agressif, Donc asocial.....

Le savoir s'oublie; reste un sédiment précieux. A supposer que tu sois aussi peu scolaire que je le fus, recentre toi sur les fondamentaux: le français, les maths, l'histoire. Le reste viendra par surcroît. Puisque tu regarde la télé, tu seras toujours assez informé de ce qui va et vient, et passe, et disparaît. En conséquence tâche d'être le plus inactuel possible dans le choix de tes lectures et dans ton mode de comportement. Les techniques changent, comme les modes, comme les vents. Les grandes sagesses et les œuvres classiques sont indémodables. De même les vertus cardinales. Puis-je me permettre de les énumérer : le sens de l'honneur, de la gratuité, de la probité, du ludisme, de l'oubli de soi, de l'élévation, des nuances, du regret et de l'humour. Avec ce barda, tu tailleras ta route – et somme toute ce sont mes maîtres et les tiens qui les transmettent ... En gros ils ne s'en acquittent pas si mal, et c'est assez méritoire dans un univers, où la pub et la télé nous incitent à l'égoïsme le moins raffiné. Voilà pourquoi, moi, ancien cancre au long cours, je suis paradoxalement très fier du métier de ma fille qui a choisi d'être institutrice. Et voilà pourquoi je t'invite à respecter tes profs... Quand tu auras quitté l'école, tu n'auras plus jamais accès qu'à des informations. C'est utile. Mais tes profs sont pour toi une nécessité vitale.

PERMIS DE CONSTRUIRE DEPUIS MARS 2006

Nom et prénom	Adresse	Observations
LESOURD	49bis rue de l'Eglise	
DUPEYRON Olivier	1 ter rue de la Mairie	Modification façade
PEDRO Antonio	14-16 rue de la Tuilerie	Construction maison
ROPERCH Brigitte	9 ter rue de la mairie	Construction maison individuelle
KOK Fabienne	14-16 rue de la Tuilerie	Transformation atelier en habitation
SARL NONA	8 rue de l'Eglise	Réhabilitation corps de ferme
RODRIGUEZ Marcel	5 bis rue de l'Eglise	Création d'une nouvelle pièce
CAZIN	30 bis rue de la Tuilerie	agrandissement
LEDUC Gilles	35 rue de l'Eglise	Création de garage et clôture
LEDUC Gilles	35 rue de l'Eglise	Création de fenêtre
SARL NONA	8 rue de l'Eglise	Réhabilitation corps de ferme
LEMAITRE Martine	17 rue de la Tuilerie	Changement de bâtiments agricoles en appartements

BREVES

RECHERCHE FAMILLE D'ACCUEIL

Jeune fille au pair guatémaltèque cherche famille d'accueil à Saulx-Marchais ou à proximité pour la période 2007-2008. Plus de renseignements chez Lorna Dugast

☎ 01 34 87 43 10 ou 06 10 27 51 64.

A LA DECOUVERTE DES SENTIERS DE NOTRE CAMPAGNE

Depuis le mois d'avril, un petit groupe de marcheurs se retrouve place de l'Eglise à neuf heures tous les premiers dimanches du mois pour une randonnée pédestre.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour arpenter tranquillement et dans la bonne humeur, les sentiers de notre campagne.

LES ASSOCIATIONS

BIBLIOTHEQUE DE SAULX-MARCHAIS

* Son organisation :

L'assemblée générale s'est tenue en juin 2006.

Le bureau est constitué de :

Présidente : Renée DORVEAUX

vice-présidente : Anne BOISNARD

Trésorière : Jeanne PITROU adjointe : Nicole CARDINAUD

Secrétaire : Françoise LECERF assistée de Pierrette SAUTY

* **Un comité « choix des livres »** se réunit une fois par semestre: ses membres sont des abonnés proposant l'acquisition de livres qui ont retenu leur attention, soit parce qu'ils les ont déjà lu, soit parce qu'ils ont lu un compte-rendu leur donnant envie de les lire. Cette manière de procéder garantit une grande variété.

Vous pouvez exprimer vos goûts : inscrivez-vous à la bibliothèque

ouverture de la bibliothèque

lundi 13h30-16h30 réservé école

mercredi 15h-18h

samedi 10h-12h



* Page d'histoire et heure du conte :

En l'absence de Virginie, bénévole ayant assuré l'animation de la page d'histoire et de l'heure du conte pendant 2 ans, nous avons décidé de prendre le relais et de tenter l'aventure.

La page d'histoire est assurée par Françoise LECERF et Michel NAVELOT

Le thème choisi cette année scolaire 2006-2007 est « l'histoire de l'automobile ».

Le sujet est tellement vaste qu'il nous a amené à aménager l'organisation : 1 fois par quinzaine de 14 heures 30 à 16 heures 30 au lieu d'une fois par mois de 15 heures à 16 heures.

Chaque séance est organisée en 2 parties :

- un exposé vidéo,
- un exercice pratique : construction d'éléments de voiture en lego

L'exposé vidéo aborde la notion de travail mécanique obtenu par les êtres vivants, puis par les forces naturelles et enfin par le « génie » humain (différents types de moteur).

Il se continue par l'examen des constituants d'une voiture et aborde les types de voitures, anciennes, actuelles, insolites, de rêve,...

Enfin on évoquera assez longuement « l'avenir » de l'automobile, les perspectives actuellement connues telles que la propulsion électrique (pile à hydrogène) ou hybride (couplée à des moteurs à biocarburants), ou au gaz naturel

Exposé vidéo



création en équipe



L'exercice pratique consiste, par petits groupes de 2 à 3 enfants, à créer dans un premier temps des petits engins en lego : tricycles, moteur V4, petites voitures, engins spatiaux. Puis chaque groupe participera à la construction d'un morceau d'une formule 1 Ferrari (en lego) et tous les sous-ensembles seront ajustés pour constituer la voiture définitive. Cela permet aux enfants de « travailler » ensemble et de s'entre aider.

*** Heure du conte :**

Destinée aux « petits » de 3 à 6 ans, elle se déroule tous les quinze jours dans la salle de la bibliothèque de 16 heures à 16 heures 30.

Cette animation est assurée bénévolement et alternativement par Myriam POUTARD et Elisabeth NAVELOT.

*** Exposition multi-arts :**

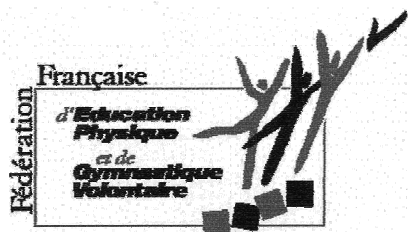
Afin de faire connaître les artistes de notre région, l'association bibliothèque a décidé d'organiser une présentation « multi-arts » dans la salle des fêtes de Saulx-Marchais les samedi 12 et dimanche 13 mai. Les exposants sont des artistes amateurs et présentent des oeuvres diverses et de « haute qualité » :

- sculptures sur bois, sur marbre, sur pierre (G Coince de Septeuil),
- aquarelles (J Bodu de Villepreux, I. Mégi)
- peintures à l'huile (B. Drosne de Esbly)
- peintures sur porcelaine (B. Dorangeon de Civry la forêt),
- mosaïque (MC Gallas de la Celle St Cloud),
- cartonnage (C Châtelain de Neuilly)
- bijoux (C Durand)
- vitrail (N. Veransdonck de Adainville)
- et d'autres si ça se trouve

Voici quelques exemples de sculpture bois, peinture à l'huile, sur porcelaine, aquarelle, céramique, cartonnage.



Association Gymnastique Volontaire de Saulx-Marchais



Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

sous le N° 78581 - Siret N° 34315059500019

Siège social : Mairie de Saulx-Marchais 78650

En 2007, l'AGV de Saulx Marchais fête ses 20 ans !

Depuis sa création, un certain nombre de personnes ont pris ou repris le chemin de la salle polyvalente, le **mardi**, pour participer aux cours dispensés par Sabine, notre professeur diplômée, aux heures habituelles :

- de 15 heures à 16 heures pour le groupe seniors
- de 19 heures 15 à 20 heures 15 et de 20 heures 15 à 21 heures 15 pour les adultes.

Pour les nouveaux habitants de Saulx-Marchais, cela peut être l'occasion de faire plus ample connaissance avec un certain nombre de personnes dans une ambiance sympathique, conviviale et ... sportive. !

A titre d'essai deux cours gratuits vous sont proposés.

Venez nous rejoindre !!

Pour tous renseignements :

Présidente : Elisabeth Navelot 01 34 87 56 83

Secrétaire : Caroline Le Podras 01 34 94 76 81

Trésorière : Françoise George 01 34 87 50 38

A bientôt !!

APESM

APESM (Association pour la promotion du site rural de Saulx-Marchais)

Voie nouvelle de la Vallée de la Mauldre.

Avec le collectif d'associations « Sauvons les Yvelines », l'APESM défend notre cadre de vie menacé par un projet qui manifestement est bien plus qu'une opération locale pour alléger le trafic sur la D191. Toutes les informations vous sont distribuées par une petite équipe de bénévoles de l'APESM. Lisez-les attentivement. Des banderoles sont mises en place sur les routes à proximité du village, et entretenues avec l'aide de nos amis agriculteurs dont l'activité même serait gravement compromise par les projets d'infrastructure actuellement à l'étude.

Une importante manifestation a eu lieu à Versailles le 2 décembre avec la présence d'une quarantaine d'habitants de Saulx-Marchais attachés à nos paysages ruraux qui doivent rester le poumon vert de l'Île de France.

Soutenez-nous et adhérez à notre association, ce sont vos intérêts et ceux de vos enfants qu'ensemble nous défendons.

Appel : L'action entreprise pour la restauration intérieure de l'église de Saulx-Marchais, joyau architectural classé (et peut-être méconnu), par un petit groupe de bénévoles avec le soutien financier de l'APESM et, certainement à venir, celui des instances communales et départementales, comporte plusieurs phases: assainissement de la sacristie, mur et mobilier (opération en cours), restauration de peintures et statues (étude en cours), repositionnement de mobilier dans le chœur, traitement curatif et préventif des lambris et mobilier, nettoyage général et remplacement de quelques tomettes etc... Pour cette dernière opération, nous recherchons des tomettes anciennes du même type (hexagonal 16-18 cm). Si dans un coin oublié vous en avez quelques unes sans usage, nous les accepterons avec reconnaissance.

A noter que ce programme de restauration a reçu l'accord de la Commune, du Groupement paroissial, de l'Architecte des bâtiments de France, de l'Office des arts sacrés, du Conservatoire des objets d'art du département et est activement suivi par toutes les personnalités compétentes.

Contact : R. Cardinaud, et Jean Dorveaux

ENSEMBLE POUR LA CONVIVIALITE

Une association de bénévoles “ **Ensemble pour la convivialité**” s'est créée sous l'égide de la Coordination Gérontologique de Montfort l'Amaury pour rompre la solitude des personnes isolées dans nos villes et villages par des visites de convivialité dans un esprit d'écoute et d'échange.

Les activités de cette association reposent sur l'engagement de bénévoles qui choisissent de donner librement une petite partie de leur temps.

Ils ne se substituent pas aux fonctions des professionnels du maintien à domicile ni à l'entourage, mais contribuent à favoriser le lien social.

Si vous avez quelques heures de disponibles par mois, vous pouvez rejoindre notre équipe pour lutter contre l'isolement de nos aînés.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter

Mme HARIGA, Présidente de l'association au **06 61 84 31 96**

Votre démarche sera la bienvenue.

Association Loi 1901 - Parution au J.O. du 03/06/06 - n° 1487

ETAT CIVIL

Ils sont arrivés parmi nous ...

- *DEGRYSE Marie Violette Lou* née le 14 mai 2006
- *WURFFEL Malo Louis Matthieu* né le 6 juin 2006
- *LEFEBVRE Bastien Denis Arnaud* né le 19 juin 2006
- *GOUIN-CALMUS Raphaël Michel Jean-Claude* né le 17 juillet 2006
- *BATTEUR Rébecca, Naomi* née le 21 juillet 2006
- *BILLOT Nathan Florian* né le 14 août 2006
- *POULLE-MONTECOT Melvyn* né le 21 août 2006
- *DAHOU-FRAJ Nour Hakim* né le 9 octobre 2006
- *POLLET Antoine Jules* né le 4 novembre 2006
- *LIERON Kevin Brendan Maël* né le 4 décembre 2006

Ils se sont unis ...

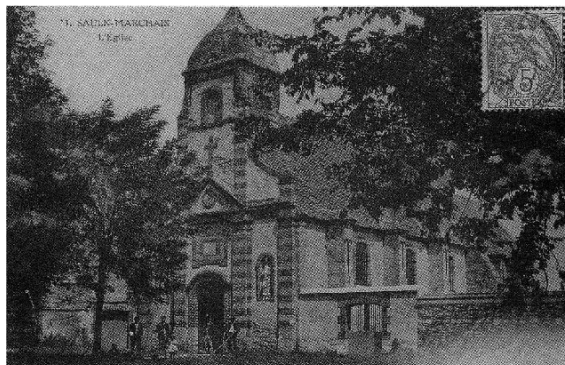
- *DOLIGUET Sylvain, Dominique, Christophe et
FROGET Florence, Marie-Madeleine, Isabelle* le 17 juin 2006
- *JARNOUEN Steeve et
MARCHAND Justine, Denise, Renée* le 29 juillet 2006
- *BRAULT Patrick, Henri, Paul et
DENAUD Nathalie* le 28 octobre 2006

Ils nous ont quittés ...

- *Monsieur LANGLOIS Raymond Arthur Louis* décédé le 15 juillet 2006
- *Madame RIVIERE Nicolle Claude Yolande épouse TREHIN*
décédée le 6 novembre 2006

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous toutes réserves – consulter les panneaux d’affichage



Prochain bulletin municipal en mars 2007

Vos textes sont à remettre en mairie pour février 2007

Directeur de la publication : D.GARDERA

Comité de rédaction : A.BOISNARD, R.CARDINAUD, R.CASTIGLIA, D.LAURENT, M.NAVELOT